

PROCÉDURE RÉINSCRIPTION

PLANNING RÉINSCRIPTION

Pour l'année 2026-2027, les inscriptions administratives se feront uniquement en ligne suivant le planning ci-dessous :

TYPE ADMISSION	1ÈRE DATE D'INSCRIPTION	2NDE DATE D'INSCRIPTION
RÉINSCRIPTION	Jusqu'au 15/07/2026	Période dérogatoire sur demande

RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE SCOLARITÉ - CRÉATION LITTÉRAIRE

	Étudiant.e domicilié.e dans la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre 76600 / 76620	Étudiant.e domicilié.e hors de la Métropole de Rouen Normandie ou de la ville du Havre
Étudiant.e non boursier.ère	500 euros*	590 euros*
Étudiant.e boursier.ère	Gratuit (sur présentation de la notification de bourse)	Gratuit (sur présentation de la notification de bourse)

*Possibilité de faire un paiement échelonné. Les prélèvements sont automatiquement programmés par le logiciel de paie avec un mois de décalage.

Exemple : si le premier versement de la moitié des frais est réalisé le 2 juillet, le solde sera prélevé automatiquement le 2 août.

MODALITÉS DES INSCRIPTIONS

Veillez respecter les étapes d'inscription décrites ci-après :

I - La CVEC : obligatoire avant l'inscription en ligne

Avant de vous inscrire à l'ésadhar vous devez obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC d'un montant de 105€ en 2026/27. La CVEC concerne tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Attention : Si votre dossier de demande de bourse au CROUS n'est pas à jour, vous devrez régler la CVEC, qui vous sera remboursée, à votre demande, lorsque votre dossier aura été traité par le CROUS.

www.cvec.etudiant.gouv.fr

II -Inscription à l'ésadhar sur la plateforme Taïga

Débuter l'inscription année 2026-2027

Si au cours de la procédure vous n'avez pas coché les bonnes cases, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape.

1. RECUEIL DES JUSTIFICATIFS

Dans PERSONNEL → FICHIERS PERSONNELS

Veillez déposer les documents suivants :

- **1 photo d'identité** (format JPEG Obligatoirement max 300ko) : nom_prenom_PHOTO
fichier nommé photo-identite.prenom_nom
- **1 copie de la carte nationale d'identité/passeport** : nom_prenom.ID
- **Étudiants étrangers - copie carte de séjour et passeport** : nom_prenom.SEJOUR,
nom_prenom.PASSEPORT
- **Justificatif de logement** : nom_prenom.LOGEMENT
- **Attestation sécurité sociale** : nom_prenom.SECU
- **Attestation d'assurance responsabilité civile** : nom_prenom.ASSURANCE
- **Un RIB impérativement à votre nom** : nom_prenom.RIB
- **Attestation CVEC** : nom.prenom.CVEC
- Pour les étudiants boursiers, l'**avis de bourse conditionnel 2026/2027**. Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir la **notification définitive de bourse 2025/2026**.
nom_prenom.BOURSE
- **Doc A – contrat de prêt d'atelier** complété
- **Doc C - Formulaire travail et/ou handicap** complété + justificatifs (contrat, notification MDPH...)
- **Charte informatique** complétée (vous la trouverez en téléchargement sur le site en dessous de la procédure)

2. COMPLÉTER L'ONGLET « INSCRIPTION EN LIGNE »

ANNÉE 2026-2027 → INSCRIPTION EN LIGNE

Attestation CVEC

Le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 a mis en place une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Son montant est de 105 euros. Son paiement est un préalable à votre réinscription administrative. Il fait ensuite l'objet d'une attestation. Même si votre situation (boursier...) vous exonère du paiement de cette contribution, vous devez obtenir une attestation d'exonération sur le site du paiement en ligne.

Pour l'acquitter, vous devez vous connecter sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Et saisir dans TAIGA votre numéro d'attestation CVEC valide.

3. PAIEMENT EN LIGNE

La dernière étape de la validation est le paiement de votre inscription. Vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription.

Il est possible de payer avec un paiement échelonné en 2 fois.

Les inscriptions sont définitives uniquement après l'acquittement total des frais de scolarité.

Veillez valider les montants d'inscriptions suivant votre situation et veuillez vérifier et corriger si besoin les informations du porteur de la carte Bancaire (pour les vérifications 3D Secure v2) avant de procéder au paiement en ligne.

En cas de difficulté veuillez contacter :

Pour Rouen : emmanuelle.dache@esadhar.fr

Pour Le Havre : julie.calvez@esadhar.fr

À la suite de l'inscription administrative, il est maintenant possible de procéder à l'inscription pédagogique. C'est le secrétariat pédagogique qui s'en chargera.

Soyez attentif à bien respecter chaque étape : les inscriptions incomplètes ne pourront être finalisées, elles entraîneront un retard dans la validation des dossiers et l'impossibilité d'éditer un certificat de scolarité.

CONTRAT DE PRÊT D'UN ESPACE ATELIER ANNÉE 2026-2027

Nom : Prénom :

Année d'étude : 1 2 3 4 5 (entourer l'année d'intégration)

Je m'engage à :

Maintenir l'atelier en bon état durant ma scolarité
Ne pas fumer dans l'atelier
Ne pas apporter de substances alcoolisées ou interdites
Ne pas boire ni café ni autres boissons, ne pas manger dans les ateliers, la cafétéria est prévue à cet effet
Respecter le travail des agents et des étudiants
Indiquer à l'équipe logistique tout changement d'atelier, en cours d'année
**Vider mon atelier et casier de mes affaires avant la date indiquée par l'équipe logistique.
Passée cette date, l'ésadhar disposera de celles-ci (dons, destruction...)**

En outre, je m'engage à rendre les locaux à la demande de l'administration en fin d'année dans le même état qu'en début d'année. Dans le cas contraire, j'effectuerais les travaux de remise en état de mon atelier.

En cas de dégradation des ateliers, vous devrez solliciter votre assurance responsabilité civile.

CONTRAT DE PRÊT DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE // ACHATS MATERIAUX

Je m'engage à :

Vérifier le bon fonctionnement du matériel et l'état des livres que j'emprunte.
(Sans cette vérification, aucun recours ne sera possible).
Rendre matériels/livres propres, sans traces de colle (acétone) et dans leur conditionnement d'origine.
Rendre le matériels/livres en temps et en heure.

En cas de non-retour du matériel/livres, l'école se réserve le droit d'émettre un titre de recette de la valeur du bien.

Je m'engage à régler le montant des matériaux achetés dans les Ateliers (Photocopie, bois, métal, terre, impressions photos...) auprès du secrétariat pédagogique, dans le cas contraire, un titre de recette sera émis.

Je soussigné(e), étudiant(e) en.....année, déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution et d'utilisation des ateliers, ainsi que des règles de prêt de matériels et de livres, des achats de matériels dans les ateliers.

Je m'engage à les respecter et, en cas de leur non-observation, je prends acte du droit de l'administration de prendre les sanctions à mon encontre.

Rouen, le 2026

Signature de l'étudiant

Visa de l'école

CONSIGNES D'UTILISATION DES ATELIERS DES ÉTUDIANTS

L'utilisation des bombes de peintures aérosol est interdite en dehors de la cabine de peinture réservée à cet usage.

L'utilisation du plâtre et de la terre est interdite en dehors de l'Atelier dédié à cet usage.

(Merci de vous adresser au responsable de cet Atelier)

Le / 2026

Signature de l'étudiant

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET /OU DE LA VOIX

Objet : Autorisation de photographe, filmer et publier des images et /ou voix

Je soussigné-e,

Nom..... Prénom.....

Le cas échéant,

Mère de l'enfant mineur :

Père de l'enfant :

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le co-titulaire de l'autorité parentale.

Autorise, à titre gratuit, les services de l'ésadhar :

- À me photographier, à me filmer, à m'enregistrer et/ou à diffuser des photographies ou des films représentant ma personne et/ou mes travaux, lors de conférences ou toutes autres manifestations de l'établissement, dans le but promouvoir les activités de l'établissement

Ou

- À photographier, à filmer, à enregistrer et/ou à diffuser des photographies ou des films représentant mon enfant et/ou ses travaux, lors de conférences ou toutes autres manifestations de l'établissement, dans le but promouvoir les activités de l'établissement
- À diffuser, le cas échéant, la conférence ou la manifestation sur des écrans TV dans les locaux de l'ésadhar et de ses partenaires
- À adapter, modifier, reproduire et diffuser ces images/ enregistrements qui s'avèreraient utiles
- À publier et à diffuser ces images/voix dans le cadre de l'activité habituelle de promotion de l'établissement

N'autorise pas les services de l'ésadhar à réaliser les actions ci-dessus décrites concernant les images et/ou la voix me concernant ou mon enfant.

Cette autorisation est valable pour une durée d'utilisation de 10 ans, pour le monde entier et pour tous les pays. Elle est valable sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel (notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc...), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et tous supports), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc...), droit d'intégration dans une autre œuvre/œuvre multimédia.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

J'ai été informé-e que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteinte à ma vie privée et ne me portent pas préjudice.

Fait à

Le

Signature :

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation des traitements exposés ci-dessus.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à l'ésadhar et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Direction de l'ésadhar, par voie postale au 2 rue Giuseppe Verdi, 76000 ROUEN, ou par mail à jean-baptiste.jacob@esadhar.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Année universitaire :

Nom :

Prénom(s):

COORDONNÉES

Téléphone :

Courriel perso :

INFORMATION(S) PARTICULIERE(S)

Étudiant.e salarié.e

Si Salarié.e :

Nom de l'entreprise :

Lieu de travail :

Tel :

Jours de travail :

Horaire de travail :

Important : Joindre un certificat de votre employeur ou votre contrat de travail.

Étudiant.e en situation de handicap

Étudiant.e engagé.e dans un double cursus

Étudiant.e entrepreneur.euse

Étudiant.e ayant charge de famille

Autre(s) situation(s) :

Merci de transmettre des documents attestant de votre situation au secrétariat pédagogique.

Pour les demandes d'aménagement d'examen et/ou de cursus :

Les étudiant.e.s qui, pour des raisons spécifiques et justifiées, ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions, que les autres étudiant.es, doivent en aviser l'ésadhar au moment de leur inscription ou réinscription dans l'établissement.

La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par la direction de l'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique. Pour les étudiant.e.s ayant des problèmes de santé, des troubles dys et/ou étant en situation de handicap, cette demande s'accompagne d'attestation médicale ou administrative.